



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Internet

Question écrite n° 117102

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur la proposition formulée dans le rapport de l'institut Montaigne intitulé « le défi numérique : comment renforcer la compétitivité de la France » consistant à promouvoir l'utilisation des espaces numériques de travail (ENT) dans tous les cycles de l'enseignement. Il lui demande donc son avis sur la proposition.

Texte de la réponse

Le plan de développement des usages du numérique à l'école, annoncé le 25 novembre 2010, est actuellement mis en oeuvre par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. L'un des objectifs réaffirmés de ce plan est la généralisation des ENT (espaces numériques de travail). Pour favoriser l'atteinte de cet objectif, le ministère a lancé un appel à projets vers les académies, invitées à décrire, en accord avec leurs partenaires des collectivités, leur plan de développement des usages pédagogiques du numérique. Les critères de sélection des projets insistent sur la généralisation des ENT et leur inscription au coeur des usages pédagogiques de la communauté éducative. La généralisation des ENT est plus que jamais un objectif affirmé par le ministère de l'éducation nationale. Le mouvement engagé depuis 2003 se poursuit avec le projet de région Rhône-Alpes et des deux académies de Lyon et de Grenoble, celui de la Haute-Garonne qui vient compléter l'ENT Midi-Pyrénées ainsi que celui de l'académie de Limoges. Depuis la rentrée 2010, 20 000 établissements disposent d'un ENT (soit 3,5 millions de comptes utilisateurs créés) et 6 000 établissements sont concernés par un projet dit « de généralisation » c'est-à-dire avec un déploiement à l'ensemble du périmètre prévu, ce qui correspond à plus de 10 millions de comptes. Au mois d'octobre 2011, toutes les académies étaient engagées dans au moins un projet d'ENT, à des stades différents (généralisation, expérimentation ou étude préalable). Deux tiers des académies sont concernées par un projet en phase de généralisation, en partenariat avec les collectivités territoriales, soit environ la moitié des départements et deux tiers des régions. 100 % des lycées sont pourvus d'un ENT dans six régions. 100 % des collèges sont pourvus d'un ENT dans vingt-cinq départements (<http://eduscol.education.fr/cid55728/1-etat-du-deploiement.html>). Enfin, les réflexions se poursuivent sur les usages des ENT dans le premier degré, avec l'évolution du cadre de référence des ENT pour prendre en compte les spécificités de l'école.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117102

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 2011, page 9285

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 607